



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Inspection Académique des
Bouches-du-Rhône

Division de l'Organisation
Scolaire

Chef de Division

Référence
Arrêté 06 01 2012

Dossier suivi par
Valérie FHAL-BOYER

Téléphone
04 91 99 66 94

Fax
04 91 99 66 93

Mél.
ce.dos13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

Arrêté du 6 janvier 2012 portant création du Comité Technique Spécial Départemental des BOUCHES-DU-RHÔNE

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale des BOUCHES DU RHÔNE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.222-1, R.222-10 ?
R.222-16, D.251-1 et D.251- 2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations
des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, l'ensemble la loi n° 83-16
du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue
social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques
dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est institué auprès de l'inspecteur d'académie, directeur des services
départementaux de l'éducation nationale, un comité technique spécial départemental en
application de l'article 9 (2°, c) du décret du 15 février 2011 susvisé.

Le comité technique spécial départemental est compétent dans les matières et conditions
fixées par l'article 34 du décret du 15 février 2011 susvisé pour les questions intéressant
l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires du premier et second
degrés dans le département. Les questions qui lui sont soumises ne peuvent faire l'objet
d'un vote dès lors que le comité technique académique a donné préalablement son avis.

Article 2 : Le comité technique spécial départemental présidé par l'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de l'éducation nationale comprend également le
secrétaire général.

Chaque comité technique spécial départemental comprend 10 membres titulaires et dix
membres suppléants représentant les personnels désignés dans les conditions fixées à
l'article 14 (2°) du décret du 15 février 2011 sus visé. La liste des membres titulaires et des
membres suppléants est fixée conformément aux annexes 1a et 1b du présent arrêté.
L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des
fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité
technique spécial départemental.

Fait à Marseille le 6 janvier 2012


Jean-Luc BENEFICE



COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL

REPRESENTANTS TITULAIRES DES PERSONNELS

ANNEXE 1a à l'arrêté du 6 janvier 2012 de Monsieur l'inspecteur d'académie, DSDEN

PRENOM	NOM	QUALITE	ORG. SYNDICALE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	COMMUNE	TEL
Alain	BARLATIER	Professeur Agrégé	FSU	Lycée Antonin ARTAUD	chemin Notre Dame de la Consolation	13013 MARSEILLE	04 91 12 22 50
Christophe	DORE	Directeur d'école	FSU	EEP Jean Jacques ROUSSEAU	La Petite Garrigue	13127 VITROLLES	04 42 89 25 10
Frédéric	BERTET	Directeur d'école	FSU	EEP BUSSERADE-MASSENA	3, rue Massena	13003 MARSEILLE	-
Jean-Claude	DUMAX-BAUDRON	Professeur d'EPS	FSU	Collège Jean GUEHENNO	7, avenue Jules Ferry	13410 LAMBESC	04 42 92 72 32
Michèle	GARNIER	Professeur Certifiée	FSU	Lycée HÔTELIER	114, avenue Zénatti	13008 MARSEILLE	04 91 73 47 81
Christel	VILETTE	Directrice d'école	FSU	EMP JOLIOT CURIE	rue Paul Langevin	13370 MALLEMORT	04 90 59 41 36
Carole	GELLY	Professeur des Ecoles	SE-UNSA	EMP Neuve Sainte Catherine	17 rue Neuve Sainte Catherine	13007 MARSEILLE	04 91 54 08 30
José	FONTANA	CPE	SE-UNSA	Collège Auguste RENOIR	avenue Saint Paul	13013 MARSEILLE	04 91 10 01 70
Isabelle	DEDIEU	Professeur des Ecoles	URSDEN-CGT	EMP LA TOUR	quartier La Tour	13105 MIMET	04 42 68 40 82
Philippe	ROMS	Directeur d'école	FNEC-FP-FO	EEP Edouard PEISSON	route de Gardanne	13080 LUYNES	04 42 24 08 53



COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL

REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES PERSONNELS

ANNEXE 1b à l'arrêté du 6 janvier 2012 de Monsieur l'inspecteur d'académie, DSDEN

PRENOM	NOM	QUALITE	ORG. SYNDICALE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	COMMUNE	TEL
Julien	WEISZ	Professeur Certifié	FSU	Collège Jules MASSENET	35 boulevard Massenet	13014 MARSEILLE	04 91 09 53 90
Claire	BILLES	Directrice d'école	FSU	EMP La ROQUETTE	place Saint Césaire	13200 ARLES	04 90 93 97 32
Chantal	LOCHER	Professeur Certifiée	FSU	Collège Stéphane MALLARME	boite postale 50087	13388 MARSEILLE 13ème	04 91 12 22 44
Corinne	VIALLE	Directrice d'école	FSU	EEP Le ROUET	10, rue Sainte Famille	13008 MARSEILLE	04 91 79 16 41
Serge	PILLE	Professeur Certifié	FSU	Collège Adolphe THIERS	5, place du Lycée	13232 MARSEILLE cedex 1	04 91 18 92 18
Laurence	BAUSSANT	Professeur des écoles	FSU	EEP Antide BOYER	avenue Antide Boyer	13400 AUBAGNE	04 42 03 23 74
Michaël	NICOLLE	Professeur des écoles	SE-UNSA	EEP Albert CAMUS	rue Vincent Scotto	13200 ARLES	04 90 93 97 27
Vincent	GOMEZ	CPE	SE-UNSA	Collège Henri FABRE	65, boulevard Paul Guigou	13127 VITROLLES	04 42 15 90 40
Nathalie	GENDRE	Professeur Certifiée	URSDEN-CGT	Collège Jacques PREVERT	avenue de Frais Vallon La Rose	13013 MARSEILLE	04 91 10 00 80
Robert	PEINADO	Professeur Certifié	FNEC-FP-FO	Lycée Jean PERRIN	74, rue du Verdillon	13010 MARSEILLE	04 91 74 29 30